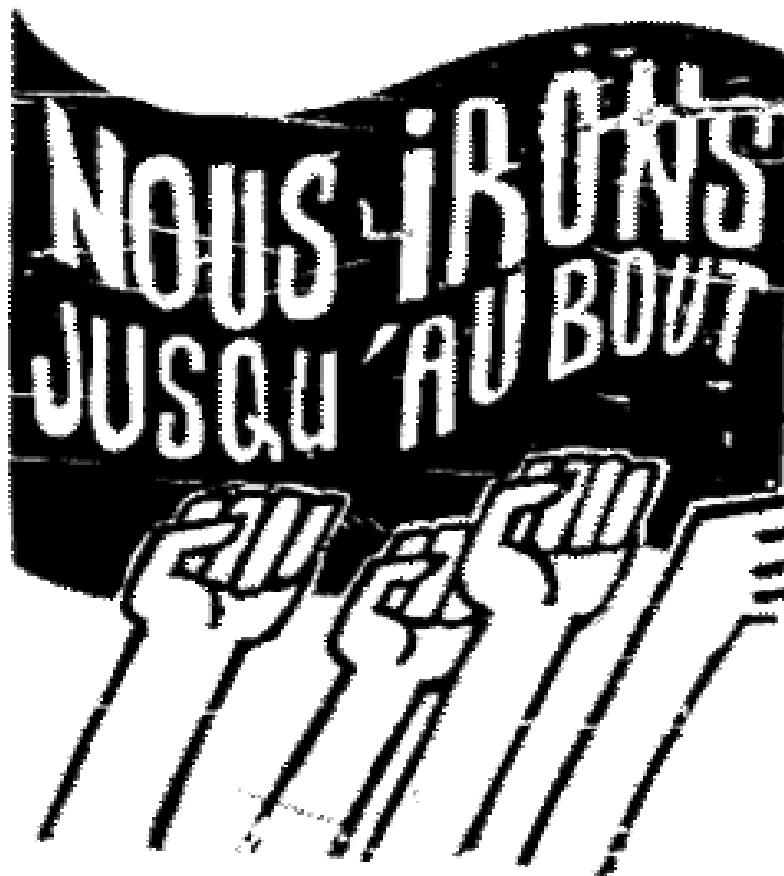


# *Different*

le journal des adhérents de la fédération **sud** Santé-Sociaux

nouvelle formule du journal «offensive syndicale» - ISSN : 1776-1875 - numéro 14 - AVRIL 2008 - 0,50 euro

*CCU, Services publics,  
salaires, emplois, retraites...*



*soyons réalistes, exigeons  
l'impossible...*

# SOMMAIRE

le journal des adhérents de la Fédération Sud Santé-Sociaux - numéro 14

santé & social - page 4, 5, 10, 11

interpro - page 12, 13, 15

dossier - page 6, 7, 8, 9

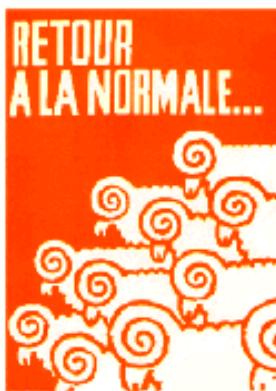
vie syndicale - page 14

société - page 16

# 1968...

**Ne travaillez  
jamais !**

*Sorbonine*



## Different

le journal des adhérents de la Fédération Sud Santé-Sociaux

ont collaboré à ce numéro :

Fabienne Binot, Marie Christine Fararik, Isabelle Aubard, Cedric Provaux, André Giral, Jean Jouis Rotter, Pascal Dias, Thierry Lescant, Jean-Marie Sala, Alain Acquart, Jean Vignes.



# ...2008

Union syndicale  
**Solidaires**  
la Fédération Sud santé sociaux est  
membre de l'union syndicale Solidaires

nouvelle formule du journal «offensive syndicale» - ISSN : 1776-1875 - Numéro de CPPAP : en cours de réactualisation  
Édité par la Fédération nationale Sud Santé-Sociaux, 70 rue Philippe de Girard 75018 -Paris - Directrice de publication : Fabienne Binot  
Téléphone : 01 40 33 85 00 / Télécopie : 01 43 49 28 67 / Courriel : sud.crc@wanadoo.fr / site internet : www.sud-sante.org  
secrétariat de rédaction : Alain Acquart, Jean Vignes  
numéro 14 -Mai 2008, imprimé en 13965 exemplaires par : IGC communigraphie, 10 rue G. Delory - 42964 Saint-Etienne Cedex

# édito

*Le souvenir quand il s'impose à nous ne vaut rien s'il n'est pas occasion d'analyse du présent et n'alimente pas la réflexion sur le futur. Mai 68, un quarantième anniversaire qui s'impose donc à nous malgré que d'aucuns s'en accaparent le souvenir pour le servir à leur sauce.*

*Dans un monde où l'émotion instrumentalisée par le politique tient lieu de succédané à l'expression du désir, c'est un anniversaire propice à nous faire pourtant mesurer le décalage entre cette société rêvée par une jeunesse en rupture d'interdits explorant tous les possibles et une société aujourd'hui pour laquelle tout ce qui n'est pas explicitement autorisé est implicitement interdit.*

*Qu'est devenu le droit des femmes quarante ans après, qu'est devenu celui du travail? Comment l'érosion commémorative a-t-elle vidée de son sens le symbole du premier mai?*

*Ces questions nous ramènent à celle de la résistance. Résistance au démantèlement du service public, résistance à la dérégulation du système de santé et à la marchandisation des services, résistance à la fin reven-diquée par le patronant des solidarités socialisées.*

*Mais aujourd'hui ce qui nous caractérise c'est non seulement cette résistance dans laquelle nous sommes engagés mais aussi notre capacité à proposer, à créer. Sur les chapitres du droit du travail, des conventions collectives, mais aussi sur celui des retraites, du salaire ou du développement de la notion de service public... sur celle globalement du progrès social.*

*Résister à la toute puissance de la pensée unique, être aujourd'hui les porteurs de l'impossible, revendiquer le social contre la dictature économique.*

*Mai 68 en son jardin a semé des fleurs d'émancipation, fleurs timides et résolues, aujourd'hui elles nous imposent l'expression du désir d'être humain, celui d'oeuvrer à la construction d'un monde meilleur.*

\*Note de la rédaction: Toutes les illustrations de ce numéro sont bien entendu des archives d'époque...

## *Le social dans l'action !*

**L**es étudiants en travail social se mobilisent pour défendre leurs diplômes, leurs formations et pour obtenir enfin un vrai statut de travailleur en formation en partant de la lutte pour imposer la rémunération de tous les stages au sein des établissements médico-sociaux publics et privés. A Angers dans le Maine et Loire c'est un Collectif de travailleurs sociaux largement composé de salariés non syndiqués qui dénoncent auprès des financeurs et des organismes de contrôle la dégradation des conditions de travail et des conditions d'exercice de leurs missions. Dans la CC 66 nous assistons à une nouvelle offensive patronale, un projet de refonte est en cours sur le modèle de ce qui c'est passé dans les CLCC et la CC 51 notamment.

La coupe est pleine pour tous les salariés du secteur sanitaire et social. Augmentations de salaires bloquées, le pouvoir d'achat qui avait baissé ces dernières années de plus de 10% s'effondre totalement aujourd'hui, les restrictions budgétaires mettent de plus en plus d'établissements en danger, des structures et des services ferment. Partout la déqualification est à l'œuvre, les conditions de travail se durcissent et se dégradent, les besoins médico-sociaux sont de moins en moins bien couverts.

Face à des populations de plus en plus en souffrance, le pouvoir répond par des mesures qui creusent un peu plus tous les jours les inégalités. L'écart entre les plus riches et l'immense majorité de la population se creusent sans retenue.

C'est la précarité, la flexibilité, les bas salaires, le recul des droits, la criminalisation des plus pauvres et des jeunes qui font office de réponse à la "question sociale". Les salariés du secteur médico-social, les travailleurs sociaux sont aux coeurs des solidarités, que le gouvernement

et nos employeurs tentent de briser aujourd'hui, validant ainsi le libre échange et la concurrence dans notre secteur, la marchandisation, comme seules formes possibles de l'exercice de nos missions.

Pourquoi faudrait-il pour accompagner "les évolutions des modalités d'intervention et de fonctionnement des services et établissements", faire subir aux salariés de notre secteur toujours plus des dégradations de leurs conditions de travail et de rémunération.

Comment justifier aussi la montée inquiétante de la déqualification, et du déploiement du concept de compétence en lieu et place des logiques de métiers.

Comment expliquer la nécessité de briser le code du travail et les acquis conventionnels ?

Pourquoi faut-il renforcer toujours plus l'assujettissement des salariés en déployant de nouvelles méthodes de gestion des personnels ? Pourquoi individualiser les salariés (salaires au mérite), freiner le déroulement de carrières et faire croire en même temps aux jeunes qui rentrent dans la profession qu'ils seront mieux traités ?

Tout cela n'est que mensonge et marché de dupes, leur seule logique : mettre en concurrence les établissements et les services pour répondre aux politiques les plus régressives. Une seule solution : réduire et contenir la masse salariale seule variable d'ajustement pour notre secteur. Une méthode : mettre les salariés du secteur au pas...

Les syndicats d'employeurs et les associations gestionnaires adhérentes à la CCNT du 15 mars 1966 s'engagent dans un nouveau projet de refonte qui n'a rien dans le fond de radicalement différent de celui de 2006. La résistance unitaire des salariés des établissements or-

ganisés dans des collectifs avait mis un coup d'arrêt aux projets patronaux de casse de notre convention collective.

Les salariés de notre secteur doivent se doter des outils nécessaires à la hauteur des enjeux. Il faut créer partout des collectifs de défense et d'amélioration de la CCNT 66, collectifs unitaires qui associent jeunes en formation, salariés non syndiqués, organisations et structures syndicales pour tous ensemble faire une de fois de plus obstacle aux projets des syndicats employeurs de notre secteur. Ces collectifs doivent pouvoir se coordonner régionalement comme nationalement.

Les salariés doivent mettre en avant leurs propres revendications et propositions pour faire avancer notre secteur dans la voix du progrès social tant d'un point de vue de nos missions auprès des populations les plus en souffrance, que des conditions d'exercice de celles ci pour tous les salariés du médico-social et de la santé.

Cela doit se traduire dès aujourd'hui par : une augmentation immédiate de 250 Euros pour tous, pas de salaires en dessous de 1500 Euros et refus total de l'individualisation de la rémunération, des budgets à la hauteur des besoins médico-sociaux, l'accès facilité aux formations qualifiantes, la défense des statuts et des diplômes, un véritable statut de travailleur social en formation.

Les organisations syndicales au côté des collectifs des étudiants et des salariés en lutte doivent s'engager dans la construction d'un mouvement d'ensemble, ce n'est que tous ensemble que nous vaincrons. Ce n'est pas nouveau !

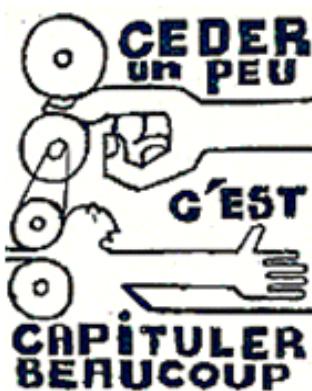
André Giral

## brèves

*Le MIGAC fait des petits, ses enfants s'appellent MERRI, STIC et PHRC. Heu vous y pigez couic, normal, c'est fait pour.*

*MIGAC, missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation  
PHRC programmes hospitaliers de recherche clinique*

*STIC soutien aux techniques innovantes et coûteuses  
MERRI modèle de financement des missions d'enseignement, de recherche, de référence et d'innovation ...*



*Jamais à cours d'idée notre ministre (ex rose bonbon), de la santé, a eu celle géniale de faire compenser le déficit présumé de la sécu par ... la sécu !*

*En effet elle propose de répondre aux " ..situations des personnes qui ne peuvent pas payer les nouvelles franchises en les faisant prendre en charge par le fond national d'action sociale de la caisse d'assurance maladie ". Pourvu qu'elle n'ait pas l'idée de faire financer la maladie par les malades.. ah c'est déjà fait...*

## Maternité des Bluets (Paris XII) Non à l'usine à bébés

**D**epuis 50 ans la maternité des Bluets est reconnue nationalement pour la qualité de la prise en charge de la naissance (ce fut la première maternité qui mit en place l'accouchement sans douleur)

L'année dernière cette maternité a rejoint le pôle de périnalité de l'hôpital Trousseau créant ainsi un pôle de deux maternités contigües, l'une Assistance publique, l'autre maternité associative participant au service public.

Depuis cette fusion, l'agence régionale d'hospitalisation exige une augmentation d'activité sans augmentation de personnel : accroissement dans un premier temps de 500 accouchements, externalisation de l'équipe de ménage (avec 20 licenciements). Quant à la prise en charge des futures mamans, c'est un changement de cap total qui est imposé. Une partie du suivi prénatal devra être effectué dans le privé commercial, l'accouchement programmé et déclenché sera développé, les césariennes favorisées, car mieux rémunérées qu'un accou-

tement par voie normale.

Face à ces dictats, le personnel s'est mobilisé depuis la fin février : conférence de presse, pétitions, manifestation le 8 mars qui a traversé tout l'arrondissement, interpellation des élus, demande des rencontres avec la ministre de la santé.

Le conseil d'administration a refusé d'entériner l'augmentation de l'activité et engage une réflexion pour aboutir à un nouveau projet courant avril. Ce sursis doit être mis à profit pour élargir la mobilisation. Les personnels et l'intersyndicale (SUD, CGT) se sont adressés à toutes les maternités (non commerciales) de la région pour refuser les usines à bébés et tisser un réseau de résistance aux accouchement la chaîne.

Ce conflit est très emblématique des ravages de la tarification à l'activité à 100% qui impose la normalisation des pratiques et déshumanise la prise en charge des femmes et des patients en général.

Jean Marie Sala



# *Le 1er Mai plus qu'une date*

## *Entre brin de muguet et fête du travail*

**D**e la fête du travail à l'impératif de l'action collective internationale. Une lecture d'histoire propre à mieux comprendre notre présent et à se réapproprier notre avenir.

### L'histoire.

C'est en 1793 que Fabre d'Eglantine dans un rapport sur le calendrier lu à la Convention institue pour la première fois en France une fête du Travail, le 19 septembre. Par la suite, Saint-Just, dans les Institutions républicaines, établit des fêtes publiques le 1er de chaque mois. La fête du Travail aura lieu le premier pluviose soit les 20 ou 31 janvier. En 1848 la Constitution institue une fête du Travail dans les colonies pour effacer les dégradations dues à l'esclavage, elle est fixée au 4 mars, date représentant l'abolition de l'esclavage en France et dans les colonies.

Parallèlement et tellement loin de nous sur un autre continent, les travailleurs Australiens décident d'organiser, en 1856, une journée d'arrêt total du travail, avec des réunions et des distractions, afin de manifester pour la journée de travail de 8 heures. La date de cette manifestation est fixée au 21 avril. Au départ, les travailleurs australiens avaient prévu cette manifestation seulement pour l'année 1856. Mais elle eut une réelle répercussion sur les masses prolétariennes, les stimulant et les amenant à de nouvelles campagnes. C'est ainsi qu'il fut décidé de la re-

nouveler tous les ans.

### Le premier 1er Mai.

Une fois n'est pas coutume, l'instauration du 1er Mai comme réelle journée de la fête du travail est d'origine américaine. C'est à Chicago en 1884 que la genèse s'opère. Les principaux syndicats ouvriers des États-Unis s'étaient donnés deux ans pour imposer aux patrons une limitation de la journée de travail à huit heures. Ils avaient choisi de débuter leur action un 1er mai, beaucoup d'entreprises américaines entamant ce jour-là leur année comptable. Arrive le 1er mai 1886, date annoncée.

Beaucoup de travailleurs obtiennent satisfaction de leur employeur. Mais environ 340.000, entament un mouvement de grève pour forcer leur employeur à céder. Des meetings et des manifestations ont lieu dans de nombreux endroits. Le 3 mai, une manifestation fait trois morts parmi les grévistes de la société McCormick Harvester, à Chicago. Une marche de protestation a lieu le lendemain et dans la soirée, tandis que la manifestation se disperse à Haymarket Square, il ne reste plus que 200 manifestants face à autant de policiers. C'est alors qu'une bombe explose devant les forces de l'ordre. Elle fait une quinzaine de morts dans les rangs de la police. Trois syndicalistes "anarchistes" seront jugés et condamnés à la prison à perpétuité. Cinq autres sont pendus le 11 novembre 1886 malgré des preuves incertaines. Le sang de ces martyrs a donné

une signification toute spéciale à la journée du Premier Mai. Sur une stèle du cimetière de Waldheim, à Chicago, sont inscrites les dernières paroles de l'un des condamnés, Augustin Spies : "Le jour viendra où notre silence sera plus puissant que les voix que vous étranglez aujourd'hui".

### L'institutionnalisation.

### L'internationalisation de la

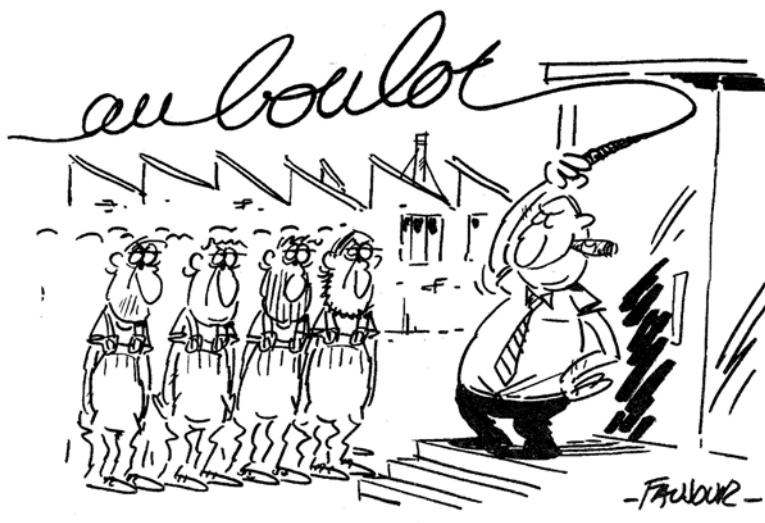


### lutte.

Entre-temps, une idée prend forme en France. La première fédération syndicale, la Fédération des Syndicats Ouvriers, née en 1886, et dont ses principaux dirigeants, Dormoy et Raymond Lavigne, étaient des militants du Parti Ouvrier "guesdiste" et marxiste propose en 1888, à un congrès à Marseille, que les journées du 10 et du 24 février 1889 soient consacrées à des manifestations dans tout le pays en faveur de la journée des huit heures. Cette proposition est acceptée et des manifestations se produisent en une cinquantaine de villes. A l'occasion de l'Exposition Universelle de Paris de 1889, un

congrès socialiste international est convoqué à Paris. C'est le Congrès dit de la salle de Pétrelle. De fait, ce furent deux congrès qui se réunirent, l'un rassemblant les "possibilistes" (socialistes de droite), l'autre qui allait devenir le congrès de Fondation de la IIe Internationale.

C'est à cette occasion et sur la proposition de Raymond Lavigne que le Congrès décide d'adopter une journée à date fixe pour les ouvriers demandant la journée de 8 heures. La résolution adoptée eut le texte suivant :



*" Il sera organisé une grande manifestation internationale à date fixe, de manière que, dans tous les pays et dans toutes les villes à la fois, le même jour convenu, les travailleurs mettent les Pouvoirs publics en demeure de réduire légalement à huit heures la journée de travail et d'appliquer les autres résolutions du congrès international de Paris. "*

Dans notre pays, ce fut le 1er mai 1891 qui fut le premier chômé avec éclat. Nous pouvons clairement dégager les caractéristiques que cette journée de combat présenta aux yeux des socialistes et des travailleurs de l'époque. Elle était avant tout une action internationale de la classe ouvrière, la pre-

mière grande traduction pratique de la devise du Manifeste communiste: " Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! " La nécessité de cette action internationale n'était pas le produit d'une " doctrine " quelconque. Elle résultait de l'expérience pratique des luttes ouvrières. Les travailleurs n'avaient pas d'autre arme à opposer aux manœuvres du Capital que l'arme de la solidarité internationale.

En 1891, les manifestants portent à la boutonnière un petit triangle rouge, symbole de la division de la journée de travail

pour le muguet, son offrande représentant un porte-bonheur. " Ecoutez " ces mots écrits par Ernest Mandel en 1957 et entendez comme ils résonnent encore avec un tel accent, un tel tempo dans notre quotidien plus de 50 ans après :

*" La lutte internationale pour la semaine des 40 heures ne doit-elle pas être engagée ? La lutte contre la guerre et les expériences nucléaires n'est-elle pas une lutte internationale d'importance vitale pour les travailleurs de tous les pays ? La question de la conquête du pouvoir par le mouvement ouvrier, de l'abolition du régime capitaliste, ne devient-elle pas une condition nécessaire pour que l'humanité puisse jouir dans la paix et la prospérité des bienfaits d'un progrès technique - domestication de l'énergie nucléaire/automation, etc. - qui, sous le régime de la propriété privée, menaceraient la vie et le pain de millions de travailleurs ? "*

L'idée de l'internationale n'a-t-elle été rompue ? Se souvient-on encore quand les syndicalistes sortent pour ce défilé de leur naphtaline en groupe scindée ! Qu'en est-il de notre solidarité ? Ce sont ces pensées qui ne devraient pas nous quitter le 1er Mai, que nous marchions ou non dans les cortèges.

en "trois huit" : travail, sommeil, loisirs. Plus tard, ils fleuriront leurs boutonnières d'églantines, symbole de la foi en la Révolution et fleur traditionnelle du nord de la France (d'où le surnom donné aux socialistes vers 1900 : les églantinards). C'est en 1907 lors du 1er mai, que le muguet fleur traditionnelle de l'Ile-de-France (Chaville, Meudon) apparaît. Pour l'année 1936, au 1er mai, on vendra des bouquets de muguet cravatés de rouge.

## Aujourd'hui ?

Depuis 1947 le 1er mai est un jour chômé et payé en France.

Mais il est aussi de part la tradition populaire le jour de fête

Que nous offrions et recevions ou non du muguet. Le 1er Mai c'est bien plus qu'une date ! Faisons qu'il soit une regroupement Solidaire, Unitaire et Démocratique. La rencontre de tous ceux qui résistent à la transformation de l'humain en matière première, la rencontre de tout les " impossibilistes " qui osent encore rêver en marchant, une société plus humaine par, et pour tous.

Isabelle Aubard

## Mai 68. Qu'en reste-t-il ?

**A**ujourd'hui on fête pour certains, on dénigre pour d'autres Mai 68.  
40 ans après que reste-t-il de ce mouvement radical, prérévolutionnaire pour certains, mal être d'une jeunesse bourgeoise pour d'autres  
Mais surtout peut-on le réduire de cette façon?

Ne peut-on admettre que, certes démarqué par des étudiants, ce mouvement a, par la suite, mobilisé une grande partie de la population et qu'il a eu un impact positif ou négatif d'ailleurs, sur l'ensemble de la société et de la politique.  
Considérons Mai 68 par rapport au monde du travail salarié et des acquis qui en ont découlés suite à la grève de 10 millions de salariés.

### Quelques dates :

13 Mai : grève générale, paralysie des transports.  
24 Mai : De Gaulle annonce la mise en place d'un référendum.  
25/26 Mai : Négociations entre le gouvernement, les syndicats et le patronat au ministère du travail, rue de Grenelle.  
27 Mai : signature d'un projet d'accord traduit par différents décrets et lois.

### Les revendications portées :

Augmentation massive des salaires, salaire minimum à 600•  
Mise en place de l'échelle mobile des salaires et des prix,  
Abrogation des ordonnances de 67 sur la sécurité sociale,  
Mise en place d'élections d'administrateurs,  
Réduction du ticket modérateur.  
Diminution de la durée légale du temps de travail (4ème semaine de congés payés)  
Augmentation du droit syndical  
Paiement des jours de grève.

Les résultats acquis le 27 mai abandonnent certaines de ces revendications notamment, toutes celles concernant la protection sociale.

Dans certaines entreprises, la reprise

du travail laisse un goût amer et un ressentiment envers les syndicats, qui signent un accord national partiel, marquent la fin de la grève, des négociations locales ou de branche sur les conditions de travail.

Le patronat a été obligé d'accepter les augmentations de salaire, les congés et surtout, la mise en place du droit syndical dans l'entreprise sachant que ce serait l'outil garantissant les conquêtes ouvrières.

L'impact de mai 68 s'est fait sentir encore quelques années. On lui doit l'accord interprofessionnel de 71 sur la formation personnelle sur le temps de travail.

40 ans après, que reste-t-il ?

Le patronat et les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de revenir sur ces acquis.

Le mouvement s'accélère depuis la mise en place du MEDEF (les patrons en action) et leur projet de refondation sociale de 1998.

En 2004 la formation personnelle sur temps de travail est remise en cause. Fin 2007, les discussions secrètes entre le patronat et les organisations syndicales dites représentatives vont aboutir à la loi sur la modernisation du marché du travail

Augmentation de la période d'essai pour les CDI.

Mise en place de contrats de mission uniquement pour les cadres dans un premier temps.

Une rupture conventionnelle (licenciements par consentement mutuel)

1er Mai 2008 : application du nouveau code du travail qui devait simplement être simplifié et toiletté. En fait, c'est une vraie régression sociale qui aggrave l'éclatement voire organise la suppression du salariat.

L'éclatement passe par la mise en place de différents codes spécifiques. L'émergence de la notion de travail indépendant remet en cause le salariat et les statuts du droit collectif.

Le droit syndical diminué par la suppression des DP, CE, DS dans les petites et moyennes entreprises.

Par contre les patrons délinquants

sont protégés par la suppression de la plupart des infractions pénales au droit du travail.

Les reculs sont immenses, les réactions ne sont pas à la hauteur.

En 68 les salariés ont montré que c'est par une convergence des luttes et la grève générale paralyssant l'économie que le monde du travail peut gagner.

### A nous de relever le défi !



Pantoufle

### Les acquis des accords de grenelle :

*Salaires : augmentation à partir du 1er juin 1968 du tarif horaire du SMIG porté à 3 francs soit, 35% d'augmentation.*

*Augmentation de 10% de l'ensemble des salaires,*

*Paiement des jours de grève à 50%*

*Début 69 loi sur la mensualisation des salaires.*

*Congés : mise en place de la 4ème semaine de congé.*

*Droit syndical : loi du 27 décembre 1968, création de la section syndicale, du délégué syndical et des temps de délégation.*

# *Un enfant si je veux, quand je veux !*

**C**hacun a ses propres souvenirs de mai 68 les occupations de facultés, les barricades ou tout simplement un parfum de vacances avant l'été, le collège ayant fermé faute de professeurs. Ce qui reste de 1968 aux femmes de ma génération c'est ce qui s'est passé après, après l'immense désir de liberté exprimé dans les rues et les revendications portées par les salariés qui relevaient enfin la tête.

C'est aussi la liberté sexuelle et avec elle le besoin de contrôler son corps, de décider de sa vie. Certes la pilule est autorisée en 1967 mais les décrets d'application ne paraîtront qu'en 1972, et la loi de 1920 interdisant la publicité sur la contraception est toujours présente. Pourtant déjà, voyant les dégâts que produisaient les grossesses non désirées dans les couples et les avortements clandestins si dangereux pour les femmes, certaines s'étaient levées pour protester contre l'assourdisant silence des gouvernements devant de tels drames humains.!

Dans ce contexte, les différentes composantes des mouvements féminins vont tantôt ensemble, tantôt séparées, poser les bases des revendications féministes.

Pendant que les hommes sont dans la rue, les femmes commencent à se poser la question de savoir si le steak d'un bourgeois est aussi long à cuire que celui d'un ouvrier !

C'est en 1970 que le MLF (Mouvement de libération des Femmes) pose les bases des actions futures (activisme, médiatis-

ation) par une manifestation sur la tombe du soldat inconnu : " il y a plus inconnue que le soldat inconnu c'est sa femme ..... "

En 1974 , le manifeste des 140 Salopes, femmes connues et médiatiques , actrices, écrivains, ou médecins, reconnaissant avoir subi ou pratiqué des avortements va déclencher le débat tant attendu.



Il faut se rappeler que 30 ans auparavant , une femme accusée d'avortements clandestins a été guillotinée .

Le retentissement de ce manifeste est tel que le gouvernement, nouvellement élu de Giscard d'Estaing, va après des centaines de manifestations et par l'action de Simone Veil promulguer la loi autorisant l'avortement et la promotion de la contraception en Janvier 1975 .

Il faudra attendre 1981 pour le remboursement de l'IVG : faut pas exagérer !!!

Cette loi est directement issue de l'esprit de 1968 et les femmes de ma génération qui ont été les premières à en bénéficier à partir de 1976, savent ce qu'elles doivent à leurs aînées. Nous avons le devoir de rappeler l'histoire à nos filles, à nos garçons, nous qui avons connu le "avant" et le "après" cette loi.

La place des femmes dans la vie politique, dans la vie syndicale, n'est toujours pas à la hauteur de ce qu'elles représentent dans la société.

La double journée de travail, la précarité, les petits boulot sont souvent réservés en priorité aux femmes.

Même si les débats sur la parité existent, lorsqu'il s'agit du droit des femmes , le conservatisme est bien de tous les côtés et les débats sur le port du voile en ont été l'illustration.

Aujourd'hui, le droit des femmes régresse par la montée des ultra religieux qui veulent se réapproprier le corps des femmes , base du nationalisme le plus rétrograde .

Ce droit le plus fondamental de disposer de notre corps est inaliénable. Nous devons lutter contre les violences faites aux femmes, contre les excisions, et les mariages forcés .

Non l'esprit de 1968 n'est pas ringard pour les femmes, c'est leur seul espoir de garder leur identité et leur liberté .

Marie Fararik

# Coup d'accélérateur pour la privatisation de l'hôpital public !

**L**a mission Larcher touche au but. Chargé par Nicolas Sarkozy d'un rapport prépartoire sur la réforme de l'hôpital, l'ancien ministre du travail (et ancien président de la Fédération Hospitalière de France) s'apprête à dévoiler ses propositions.

Les "indiscrétions" distillées par les directeurs de CHU et la ministre de la santé laissent présager des solutions qui seront retenues : transformation du statut des établissements publics de santé en établissements publics à caractère industriel et commercial (à l'exemple de France télécom, ou de l'établissement français du sang) qui aurait pour conséquence de soumettre les personnels des hôpitaux publics au droit privé, c'est à dire supprimer le statut et le remplacer par une convention collective.

La Fédération hospitalière de France (qui regroupe les directeurs et présidents de CA) se dit prête à devenir le représentant des employeurs. Elle s'applique déjà avec beaucoup de zèle au détricotage du statut en proposant des modifications quant à l'emploi de contractuels (le favorisant bien entendu), la possibilité de mise à disposition de fonctionnaires à des entreprises privées sous-traitantes, où bien par une facilitation des suppressions d'emplois publics (texte sur la mobilité par exemple). Rappelons que le président de la FHF est Claude Evin qui il y a encore quelques mois fustigeait l'attitude du gouvernement

## *Les rapaces des chaînes de cliniques commerciales se préparent à dépêcer l'hôpital public*

*Les groupements de coopération sanitaires mis en place dans le cadre du plan hôpital 2007 ont permis aux cliniques commerciales de récupérer les activités les plus rentables. Elles ont aussi bénéficié de financements publics pour leurs investissements. Autre effet d'aubaine, la tarification à l'activité qui surévalue certains actes techniques. Résultat : augmentation de leur chiffre d'affaire de 7% en 2007. Les fonds d'investissements anglo-saxons se ruent dans le rachat des cliniques indépendantes pour constituer de grands groupes. Les chaînes de cliniques regroupent aujourd'hui 50% des cliniques commerciales. Le plan Larcher, si il était réalisé accélèrerait encore leur développement et leur concentration.*

Deuxième grande orientation : la création de groupements de coopération sanitaire de territoire qui réunirait les établissements de santé publics et privés d'une zone géographique élargie (de un à trois territoires de santé dans la majorité des départements). La création de ces groupements entraînera la transformation massive d'établissements sanitaires en établissements médico-sociaux avec la suppression de milliers de lits de court séjour.

pouvoirs réduits et avec une représentation des personnels symbolique.

Les comités exécutifs (qui viennent pourtant d'être seulement mis en place l'année dernière) deviendraient des directoires, comme les entreprises privées, et le directeur aura les pleins pouvoirs devenant un "vrai" manager !

Le statut des praticiens hospitaliers serait lui aussi revu vers une contractualisation à durée déterminée soumise à des objectifs d'activité et d'enveloppe budgétaire.

Parallèlement à ces dispositions, Roselyne Bachelot, ministre de la santé proposerait une refonte de la prise en charge des soins, une partie n'étant plus couverts par l'assurance maladie mais devant être assurée individuellement.

Si les directeurs des CHU paraissent aux avants postes des projets de destruction de l'hôpital public, il s'agit bien d'une orientation gouverne-



Les conseils d'administration seraient transformés en conseils de surveillance aux

mentale pilotée directement par le président de la République qui a déclaré récemment reprendre en main le dossier de l'hôpital. Orientation d'ailleurs développée pour l'ensemble des services publics dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

Ces dispositions si elles étaient mises oeuvre signeraient l'arrêt de mort de l'hôpital public et généraliseraient l'inégalité d'accès aux soins.

Une riposte massive, unitaire et urgente s'impose car le gouvernement a l'intention de légiférer sur ses projets durant la session parlementaire de juillet.

D'ores et déjà la fédération SUD santé s'adresse à l'ensemble de syndicats, associations de défense des hôpitaux publics,

associations d'usagers au niveau national. La même démarche doit être initiée localement et dans chaque département par toutes nos équipes syndicales.

Il s'agit de défendre et promouvoir un service public de santé sur tout le territoire national, déconventionner les cliniques commerciales qui engrangent leurs actionnaires sur le dos de la sécu, revaloriser les professions de santé, remettre en cause le paiement à l'acte et la tarification à l'activité.

Notre objectif : organiser une manifestation nationale pour la défense du service public de santé et de la sécurité sociale aux alentours de la mi-juin associant personnels et population.

Jean Marie Sala

## Un déni de démocratie

*La mission Larcher se félicite d'avoir rencontré 140 représentants des professions de santé et d'associations d'usagers*

*Chacun a dû pendant 40 minutes répondre aux questions des différents membres de la commission dans le cadre d'une audition au ministère.*

*Les orientations étaient déjà prises puisque la plupart des questions allaient dans le même sens et quand on voulait aborder un autre sujet, ou d'autres orientations, il n'y avait aucune écoute.*

## brèves

**Un jugement qui confirme la nécessité d'une loi pour la protection des lanceurs d'alerte et de l'expertise indépendante**

*Paris, le 13 mars 2008 - la 17e chambre du TGI de Paris a rendu le verdict en délibéré du procès de Pierre Méneton. Le tribunal a acquitté le chercheur de l'INSERM dans le procès en diffamation intenté à son encontre par le lobby du sel, et a reconnu l'action de désinformation des lobbies, dont la plainte a été déboutée.*

*La Fondation Sciences Citoyennes se félicite de ce verdict et renouvelle sa demande d'une loi de protection des lanceurs d'alerte et de l'expertise pluraliste et contradictoire.*

*" ce jugement reconnaît l'existence d'un lobbying actif autour du problème de l'excès de sel, et reconnaît surtout le lien entre lobbying et désinformation. Cette reconnaissance du travail de désinformation des lobbies est très importante, car il s'agit d'un problème récurrent dans les relations entre le monde économique et la sphère politique, qui affecte de nombreux enjeux sanitaires et environnementaux. "*

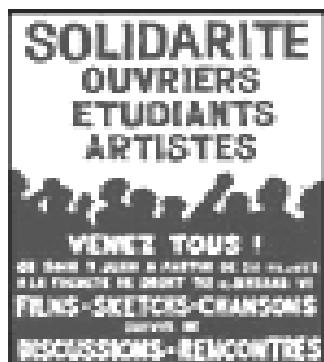


# *Congrès de l'Union syndicale Solidaires du 2 au 6 juin à St Jean de Monts.*

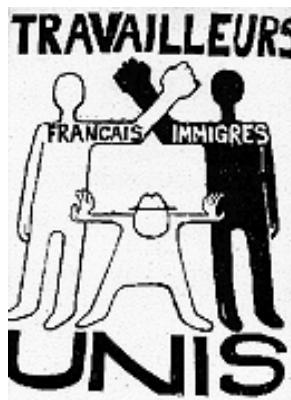
## **Cap vers le grand large !**

**C**omment tracer une voie forte pour un syndicalisme de lutte, porteur d'un projet de transformation et de justice sociale ? Au moment, où le capitalisme financier mondialisé en crise menace d'entraîner les peuples et les travailleurs dans les affres d'une récession économique, et où en France, le patronat et le gouvernement Sarkozy, sèchement sanctionné lors des élections municipales, avancent main dans la main à un train d'enfer, leur politique de " civilisation " qui se résume au règne du chacun pour soi et malheur aux plus faibles.

Comment créer les rapports de force, offrir des perspectives aux révoltes qui couvent, quand le mouvement syndical confédéral, englué dans l'accompagnement du libéralisme ou des tergiversations sans fin, ne propose que des stratégies " perdantes " ?



Avec la grève des " régimes spéciaux ", l'Union syndicale Solidaires a franchi un nouveau palier. Elle émerge comme la seule force syndicale incarnant de façon cohérente, nationale, une volonté de résistance. Un repère pour des centaines de milliers de salarié(e)s lucides, de syndicalistes combatifs, orphelins d'une ligne syndicale digne de ce nom. Et un espoir à étouffer ; les entraves à notre représentativité menacent donc de s'accentuer (malgré nos 100 000 adhérents), tant le MEDEF est " effrayé par le radicalisme de SUD ".



Solidaires doit digérer tous ces paramètres, pour assumer sans complexe cette place nouvelle sur l'échiquier syndical et tenter de relever les défis qui s'accumulent. C'est dans cet état d'esprit que SUD Santé-Sociaux prépare le rendez-vous vendéen.

Mais ce congrès n'est pas parti du meilleur pied. Des résolutions pour la plupart lour-

des, indigestes et adressées tardivement (qu'expliquent dans une large mesure les conditions difficiles d'écriture pour la petite équipe du secrétariat national immergée dans les grèves de l'automne), compliquent leur appropriation dynamique et démocratique par les équipes syndicales de l'Union. Une occasion a été manquée dont les leçons devront être tirées sans détour.

Maintenant, malgré ce démarrage difficile, notre fédération (3ème organisation de Solidaires en nombre d'adhérents) milite pour un congrès " utile ". L'Union, l'ensemble de ses composantes, doivent repartir regonflées de St Jean de Monts. Tous les syndicats devront être sur le pont, avec une " pêche " maximum, pour réussir l'échéance décisive des prud'homales en décembre.

Par les amendements et les débats qu'ils veulent ouvrir, les " santé-sociaux " proposent d'enrichir les résolutions traitant des Lois sécuritaires, du système hospitalier, de la santé et de la protection sociale, de muscler et préciser " les axes revendicatifs ", concernant les salaires ou l'emploi.

Ils souhaitent par ailleurs mieux régler la boussole de Solidaires pour la période qui s'ouvre, en tirant les enseignements des dernières années écoulées.



La grève générale reconductible interprofessionnelle est un objectif incontournable, comment la rendre possible ?

L'unité syndicale en soi ne suffira pas. Si elle facilite l'entrée en mouvement des salariés, l'unité " au sommet " (qui explose souvent en vol) à jusqu'ici entraîné la plupart des mobilisations dans l'enlisement et la défaite. Il faut briser les verrous des " appareils ", par l'unité et l'auto-organisation des travailleurs



syndiqués ou non, les assemblées générales souveraines librement coordonnées, en complément de cette recherche d'unité syndicale, notamment à la base, qui demeure indispensable.

Solidaires doit aussi être porteur d'un projet de recomposition syndicale pour

tous ceux et celles, équipes syndicales, salariés combattifs souvent investis dans les mouvements sociaux, désireux d'inverser le rapport de force en faveur du monde du travail et des exclus.

Nous souhaitons aussi que l'Union opère une mue pour être pleinement réactive et attrayante.

La pleine capacité politique, c'est à dire le droit de vote dans les congrès et les conseils nationaux, doit être définitivement octroyée aux Solidaires locaux. Et parce que l'Union syndicale doit agir, avancer, s'exprimer selon les souhaits d'une large majorité de ses membres, le droit de veto doit, lui, être revisité. Il n'est plus concevable qu'une structure ait la capacité, à elle seule, d'entraver la parole collective de toutes les autres. Lors de fortes turbulences sociales cela peut-être fatal. SUD Santé-sociaux propose donc aux congressistes, comme étape intermédiaire, que le veto ne puisse se déclencher qu'à partir d'un seuil minimum de quatre structures membres (dont au moins trois fédérations ou syndicats nationaux).

Enfin, nous envisageons de nous atteler, avec d'autres si possible, à la rédaction d'une motion d'actualité qui synthétise nos revendications et notre stratégie interprofessionnelle pour les prochains mois.

La vingtaine de délégués SUD Santé-Sociaux jouera ainsi sa partition, pour hâter l'entrée de Solidaires dans la " grande " histoire syndicale et sociale.

## brèves

Faites pas ça mais faites pas comme ci..

**D'après L Degos, pdt de l'HAS il faut..**

« ...favoriser le développement des dispositifs d'analyse des pratiques défaillantes tout en maintenant le droit du patient à un exercice transparent et responsable de la médecine » selon lui, si les patients et les citoyens ont droit au recours et à l'information, « la sécurité des soins passe par la neutralisation des effets juridiques des informations recueillies dans le cadre de l'évaluation des pratiques ».

**Analyser les pratiques médicales, oui, mais que cela puisse servir de recours aux patients, bien sûr que non....**

## CHSCT et droit du travail

*Le tribunal correctionnel de Privas a condamné la société Trigano pour " n'avoir pas mis en œuvre les mesures de protection des salariés adéquates... " exposés à des produits chimiques...*

*Peu de temps après la condamnation d'Alstom pour avoir exposé ses salariés à l'amiante, c'est un illustration du fait que le droit du travail ne s'use pas quand on s'en sert !*

Mars 08

Pascal Dias

## A l'époque de la Renaissance d'un syndicat...

**E**n 2000, fut créé Sud santé sociaux dans la Manche par une poignée de militants de l'hôpital public de Saint Hilaire du Harcouët. N'ayant pu ou voulu se développer dans le secteur privé, ils restèrent isolés dans une activité locale jusqu'à la mise en veille du syndicat. Durant cette période, des tentatives d'implantations et de créations de sections ont eu lieu, mais encore une fois, la non représentativité est restée le frein principal à cette réussite.

En 2002, une tentative a été faite à l'hôpital psychiatrique du Bon Sauveur de Saint-Lô, mais malgré une forte demande de s'opposer à une direction de choc, l'échec s'est traduit par le licenciement du délégué syndical désigné qui était ... médecin psychiatre !

Pourtant, courant 2007, les élections des délégués du personnel, du

comité d'entreprise et du CHSCT se préparent. L'orientation du seul syndicat présent dans l'entreprise a amené un groupe de collègues, en partant d'un constat alarmant au niveau local, à chercher des pistes de travail afin d'améliorer les conditions d'hospitalisation des patients, ainsi que les conditions de travail du plus grand nombre.

Après quelques réunions de réflexion sur la méthode et les moyens à mettre en œuvre, il est apparu nécessaire d'utiliser l'outil syndical. Sud est apparu comme le syndicat regroupant l'adhésion du plus grand nombre de salariés présents aux réunions. Après des prises de contacts avec Solidaires du département de la Manche et l'aide de Sud santé sociaux du département voisin du Calvados, la relance du syndicat a pu se faire.

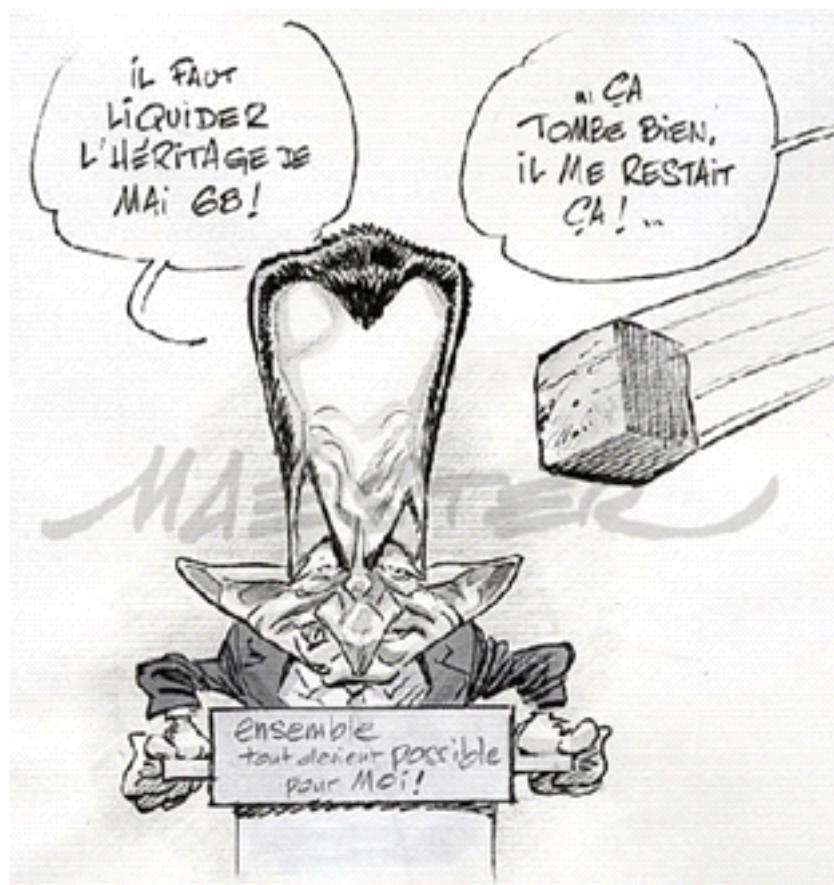
### La tactique

Le Bon Sauveur étant un établissement privé a but non lucratif (CCN51); Sud ne pouvait se présenter au 1er tour car non représentatif au plan national. Nous avons fait aussi le choix de ne pas se déclarer en tant que section syndicale pour éviter de se retrouver au tribunal. Nous avons donc appelé à l'abstention du vote des instances du 1er tour et obtenu un second tour, le quorum de 50% de votants n'ayant pas été atteint. Un second tour avec une liste Sud en "candidats libres" a été déposé. Durant cette même période une distribution de tracts d'informations aux portes de l'établissement a été effectuée.

Une mobilisation massive a permis à Sud de remporter les élections et sa représentativité avec plus de la moitié des voix, et d'avoir des élus dans les différentes instances.

L'autre syndicat présent dans l'entreprise, mettant en avant la "victoire" de Sud, n'a voulu aucune responsabilité dans les instances, même en tant que suppléant. Ainsi Sud a obtenu la trésorerie et le secrétariat du Comité d'Entreprise et le secrétariat du CHSCT. Malgré des débuts difficiles, la plupart des jeunes élus n'ayant pas ou très peu d'expérience syndicale, des formations se sont tenues sur le fonctionnement de notre fédération ou le rôle des élus dans les instances. De même, nous avons participé à notre 1er conseil fédéral en décembre dernier. Mais forte de sa quarantaine d'adhérent-e-s, la section syndicale a encore beaucoup de travail pour améliorer le fonctionnement au niveau local qui reste à parfaire. Nous trouverons les ressources nécessaires pour développer notre syndicat dans l'avenir...

Cedric Provaux



## *Elections prud'homales 2008*

*Pour voter Sud, votez Solidaires !*

Quinze millions de salarié-es sont appelées le 3 décembre prochain à participer à l'élection de leurs représentants dans les Conseils de Prud'hommes. De leur côté, les Employeurs procèderont à ce même type d'élection. Les représentants ainsi élus, composeront pour cinq ans le bureau de jugement paritaire chargé de trancher les litiges du travail. La fédération Sud Santé Sociaux, au sein de l'Union Syndicale Solidaires, consciente des enjeux de ce scrutin 2008, met en place des moyens conséquents pour atteindre l'objectif fixé : monter le maximum de listes et franchir la barre des 5% de voix.

L'élection des Conseillers prud'homaux est désormais le seul scrutin organisé de la sorte dans le secteur privé depuis la suppression des élections des représentants aux Caisses de Sécu. Il s'agit donc d'une photographie grande échelle instantanée et importante même si, hélas, l'abstention va croissant de scrutin en scrutin. Les partenaires sociaux discutent en ce moment des critères qui pourraient être retenus pour fixer le seuil requis de la représentativité syndicale. Etrangement, les petites organisations dont Solidaires, sont tenues à la porte des débats ! La démocratie, pour le pouvoir en place et les grandes organisations, a ses limites ! Le résultat obtenu lors de l'élection des Conseillers Prud'hommes, pourrait être retenu comme l'un de ces critères et la barre symbolique des 5% est régulièrement évoquée comme étant le seuil possible. Ce taux de voix est déjà celui fixé par la règle électorale pour obtenir le remboursement des frais d'impression des bulletins de votes et des professions de foi. Un enjeu primordial

Pour Solidaires, l'enjeu de ces élections est donc primordial. L'objectif fixé au plan national est de parvenir à présenter le maximum de liste dans le maximum de conseils. 500 listes interpro sont envisagées. Elles couvrirraient 60% du corps électoral compte tenu des départements ou des conseils où l'Union Solidaires est encore peu présente. Pour assurer les frais de campagne, l'impression des bulletins de vote et des professions de foi, c'est à 1 million d'euros qu'a été fixé le plafond de dépenses pour

l'Union qui seront donc atténuées par les remboursements obtenus dès lors qu'une liste atteint les 5% de voix. De son côté la fédération Sud Santé Sociaux, troisième Organisation de l'Union Solidaires s'est engagée de toute ses forces dans cette bataille. Pas question de minimiser notre responsabilité dans cette campagne quand on est aussi la principale fédération concernée par ce scrutin dans le secteur privé.

### Objectif 150 listes

Le Conseil fédéral a fixé à 150 le nombre de listes " activités diverses " qu'il serait souhaitable de monter au plan national qui comprend 206 conseils de prud'hommes. En réalisant cet objectif, 78% du corps électoral " activités diverses " aurait ainsi la possibilité de voter pour une liste Solidaires ! Sud Santé Sociaux participera aussi en de nombreux endroits au montage des listes " Encadrement ". Un groupe de travail fédéral a été mis en place depuis janvier pour assurer la préparation de cette campagne. Il se réunit quasiment chaque mois d'ici fin juin pour aider au montage des listes, en assurer le suivi. Ce groupe planche sur les moyens propres à la Fédé pour mener la campagne, les propose au Conseil fédéral qui décide. Deux membres de ce groupe participent à la commission mise en place au plan de Solidaires national qui a en quelque sorte le même rôle au plan interpro. Le principe d'un correspondant prud'hommes par département a été acté et le suivi des régions a été réparti entre les membres du groupe de travail.

### Réelle mobilisation

Un premier point a été fait lors du Conseil fédéral de mars sur la réalisation de l'objectif : 133 projets de listes sont déjà dans les cartons. Compte tenu des départements qui travaillent encore à la recherche de candidat-es ou qui ont pris du retard, l'objectif fédéral de 150 listes sera, à quelques unités près, probablement atteint. Voilà qui témoigne déjà d'une réelle mobilisation au sein de la fédération à l'instar des autres composantes de l'Union Solidaires au plan national. Cette mobilisation va devoir être encore amplifiée dans les mois à venir et se concrétiser par la distribution de

tracts, le collage d'affiche, la présence dans les bureaux de vote de scrutateurs sud, la désignation de délégué-es de listes...

Sur le plan des moyens matériels et financiers, le Conseil Fédéral a également arrêté des dispositions importantes : pour financer le coût de la campagne de l'Union Solidaires, toutes les fédérations et les syndicats nationaux vont apporter leur contribution. Sud Santé Sociaux, pour sa part, a dégagé une enveloppe de 81 000 euros (pour un total, rappelons-le de 1 million d'Euros à réunir au plan de Solidaires).

Campagne identitaire et de proximité  
Pour le financement de sa propre campagne, celle qu'elle mènera au sein des établissements où nous sommes présents, la fédération a prévu une dépense possible de 10 000 euros. D'ores et déjà la réalisation d'une affiche propre à notre secteur a été décidée. Sur proposition du groupe de travail, le slogan en sera " pour voter Sud, votez Solidaires ". Elle est destinée aux panneaux syndicaux dans les établissements et préfigurera la campagne " Solidaires " qui débutera, elle, après l'été. Précisons sur ce point que les listes présentées par Sud le seront sous le sigle " Union Syndicale Solidaires " ce qui parle peu ou pas du tout pour beaucoup de salarié-es, beaucoup de nos collègues qui ne font pas le lien entre Sud et Solidaires. Sud n'apparaîtra donc que très peu sur les bulletins de vote disponibles dans les mairies le 3 décembre. Ceci constitue pour nous un handicap supplémentaire qu'il nous faut donc compenser par une campagne " identitaire " : pour voter sud, votez solidaires. Dans le même ordre d'idée, la fédération invite toutes ses équipes à faire clairement apparaître le logo Solidaires sur les tracts, les courriers... Un " dossier " prud'hommes sera inséré dans le numéro de Différent à paraître à la rentrée.

Chaque adhérent-e sud santé sociaux, dans le cadre de son travail, de ses relations personnelles pourra modestement mais efficacement contribuer ainsi à ce travail de fourmi pour expliquer et convaincre. C'est aussi par cette campagne de proximité en gagnant une à une les voix qui nous sont nécessaires, que nous pourront atteindre nos objectifs, dépasser les 5% et espérer gagner notre représentativité.

JL Rotter

## Rétention de sûreté : une peine infinie

**L**'histoire commence sur les images de Minority Report. Un homme, reconnu comme futur assassin, est interpellé chez lui. Les hurlements de sa compagne couvrent la scène. Il n'a pourtant encore rien à se reprocher...

Pas du Spielberg pourtant, mais du Thomas Lacoste. Avec Rétention de Sûreté, Une peine infinie, troisième opus de sa série Réfutations, le réalisateur poursuit sa quête de contre-expertises des lois et des discours du Président Sarkozy.

A l'occasion de la "Nuit des libertés publiques" organisée par le collectif "Contre la rétention de sûreté", Réfutations III a été projeté le 20 mars en avant-première à la Bourse du travail de Paris. Autour du Syndicat de la magistrature, du Génépi (Groupement Etudiant National pour l'Enseignement aux Personnes Incarcérées) et du SNEPAP-FSU (Syndicat national de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire), des artistes et d'autres organisations signataires (LDH, LCR, Verts, PCF, CEDTIM,...) se sont relayées pour appeler à l'abolition de la loi sur la rétention de sûreté.

Après le second épisode de Réfutations : Universités le grand soir, co-réalisé avec Sauvons la recherche Paris, Thomas Lacoste devait s'attaquer aux problèmes des banlieues avant de proposer un volet sur le travail. Pour le réalisateur, l'actualité en a décidé autrement :

"On ne pouvait pas passer à côté d'une mise à mal aussi profonde du droit pénal qui balaye en parfaite impunité, pêle-mêle, le principe de légalité et de la stricte nécessité de la peine, la présomption d'innocence, l'interdiction de rejuger une personne pour le même fait, la protection de la dignité humaine et celle contre la détention arbitraire. Ici on piétine allégrement, rien de moins, que la Déclaration des droits de l'homme de 1789, la Constitution de 1958, le Conseil Constitutionnel est placé au-dessus de toute les autorités et le chef de l'Etat respecte et fait respecter la constitution), et, enfin, la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, art. 3 relatif aux traitements inhumains et dégradants. C'est à se demander si

sur un seul projet de loi un Etat totalitaire aurait pu faire mieux..."

Pour ce nouveau combat, Thomas Lacoste s'allie au Syndicat de la magistrature et applique la méthode qui a déjà fait par deux fois son succès : donner la parole aux praticiens, militants et experts pour que "soit déconstruit ce populisme pénal qui dicte l'adoption d'une telle loi et le populisme constitutionnel qui veut l'appliquer par-delà les principes supérieurs de notre droit" expose-t-il en référence à la saisine du Président de la cour de cassation par Nicolas Sarkozy après la validation du texte par le Conseil constitutionnel.. Huit intervenants issus des corps de métiers touchés par la loi sont donc mobilisés pour l'occasion.



Dans l'enchevêtrement d'interviews, de textes et d'extraits de Minority Report, film de Steven Spielberg qui raconte comment est inventée une technique pour repérer les criminels potentiels ; le spectateur est plongé dans un sentiment angoissant : celui de ne plus savoir s'il assiste à une fiction ou à la description de la réalité.

En donnant le temps aux différents interviewés de développer leurs idées, le réalisateur militant offre un contre-argumentaire éclairant aux 80% de Français qui se sont révélés favorables à cette loi lors d'un récent sondage. "Si la population française était normalement informée, elle saurait que la récidive ne concerne que 3% des criminels et 1,3% des crimes à caractère sexuels comme les études de Tournier le montrent. Si on prenait le temps d'expliquer que plus de 90% des personnes qui vont être enfermées, possiblement à vie, dans ces nouvelles geôles de la honte ne seront jamais concernées de près ou de loin par la récidive, il est peu probable que le public suive les thè-

ses victimes développées actuellement dans les médias. Et pourtant demain, c'est bien ce qu'il va concrètement se passer : du psychiatre au juge, personne ne voudra prendre la responsabilité de faire sortir ces personnes qui pourtant auront payé leur dette à la société. Il faut rappeler que c'est ce genre de realpolitik ultra-sécuritaire qui place les Etats-Unis en tête des pays à la plus forte population carcérale, avec un peu plus de 2,3 millions de personnes incarcérées, soit plus d'un adulte sur cent, un afro-américain sur quinze et dans la tranche 20 à 34 ans, c'est un noir sur neuf... selon le récent rapport du Pew Center. Est-on bien sûr de vouloir de ce projet civilisationnel pour horizon du XXIe siècle ? Qu'attend-t-on pour dire non ? Que l'on condamne une personne, non pas pour ce qu'elle a fait, mais pour ce qu'elle est ou fera peut-être un jour ?

Thomas Lacoste aime nager à contre courant. Il a ainsi souhaité donner la parole aux détenus. Lentement, l'Appel de Clairvaux se déroule à l'écran pour que l'émotion passe pour une fois par-dessus les murs de la prison. En 2006, ce texte émanait de dix condamnés à de longues peines. Ils réclamaient, pour eux-mêmes, eu égard à leur condition de vie, la peine de mort.

**Rétention de Sûreté, Une peine infinie [Réfutations III], un film de Thomas Lacoste** Le film sera prochainement en libre accès sur le net. Pour soutenir cette initiative et les futurs opus de la série Réfutations vous pouvez acheter le DVD 12 • (frais de port inclus) par paiement en ligne sur le site <http://www.lautrecampagne.org/> ou par chèque à l'ordre de L'Autre association, 3, rue des Petites Ecuries, 75010 Paris.  
Pour plus d'infos et pour signer l'appel contre la rétention de sûreté : [www.contrelaretentiondesurete.fr](http://www.contrelaretentiondesurete.fr)

Thierry Lescant